

AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE D'UN CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire de la séance du 29/06/2015

Monsieur le Maire indique que, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil municipal du 19/06/2015, un procès-verbal de carence a été dressé et affiché le même jour et la séance a été reportée à ce jour.

Le Conseil délibérera donc sans exigence de quorum.

Point 1 : MEINE EN FÊTE

Point 2 : COMPTABILITÉ

- 1- Trésorerie au 19/06/2015
- 2- Création d'une régie
- 3- Nomination du régisseur et du régisseur suppléant

Point 3 : TAXES LOCALES

Point 4 : PLAN LOCAL D'URBANISME

Point 5 : LOCATIONS

Règlement des salles communales

Point 6 : CIMETIÈRE

Règlement du cimetière

Point 7 : EPCI

- 1- Assistance technique pour l'assainissement
- 2- Compétence urbanisme PLUi (intercommunal)
- 3- Rapport salle des fêtes au presbytère

Point 8 : ÉCOLES

Point 9 : TRAVAUX

Point 10 : BOIS ET FORÊTS

Point 11 : INFORMATIONS COMMUNALES

Vu pour être affiché le 30/06/2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera affiché au présent tableau, publié dans la presse locale et publié dans le prochain bulletin municipal.

À URUFFE, le 30/06/15

Le Maire,

